



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la mise en place d'un bloc autonome d'éclairage et de sécurité
à une issue de secours supplémentaire au tennis couvert n° 1 du golf de
Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour
la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station
touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 10 relatif aux travaux urgents sur le patrimoine immobilier du golf
de Moliets,

Considérant la nécessité d'adjoindre un bloc autonome d'éclairage et de sécurité (BAES) à
l'issue de secours supplémentaire au tennis couvert n° 1 du golf de Moliets, dont les travaux
de création, comprenant notamment une porte extérieure bois de service à 2 vantaux de
dimensions 1800 (H) x 2250 mm, ont été confiés à l'entreprise DOMITECH par décision du
Président du Syndicat Mixte du 15 novembre 2022,

VU la proposition de la SATEL en date du 23 novembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les
caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SASU FAUCHE CUNY, Rue de la Cantère, ZA la carrère, 40990 SAINT-
VINCENT-DE-PAUL
 - **Caractéristiques principales** : Mise en place d'un bloc autonome d'éclairage et de
sécurité (BAES) à l'issue de secours supplémentaire au tennis couvert n° 1 du golf de
Moliets
 - **Montant total** : 876.37 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier
à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 30 NOV. 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON